





Nexity Nogent sur Marne Strasbourg
 2 BOULEVARD DE STRASBOURG
 94130 NOGENT SUR MARNE
 Téléphone 01.48.76.55.43 - Télécopie 01.48.76.50.62

Vos interlocuteurs
 Mme JOELLE GIORNO (Contentieux)
 jgiorno@nexity.fr / 01.41.78.93.85
 Mme Fabienne BATEL (Assistant)
 fbatel@nexity.fr / 01.48.76.55.43



Services immobiliers aux particuliers
 www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219358000€ SIREN 487530099
 RCS Paris APE6832A- Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
 délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
 financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 La Défense Cedex

LETTRE DE RAPPEL

NEX 76044719 003438 1/2 005207 10000000 L1 00018 DD 76044719 0009
 REL/58138750



VOS RÉFÉRENCES : CP1136302 N° DE COUPON : 16AEZG

Adresse principale de l'immeuble
47/47bis RUE CARNOT 47/47bis RUE CARNOT 94130 NOGENT SUR MARNE

M. ou Mlle SOARES / COMBY Julien - Car
 47BIS RUE CARNOT
 94130 NOGENT SUR MARNE

NOGENT SUR MARNE, le 27/10/2016

Madame, Monsieur,

L'examen de la situation de votre compte fait apparaître un solde débiteur détaillé au verso de la présente.
 Le montant indiqué ne tient pas compte des règlements encaissés après l'édition du présent courrier.
 Nous vous rappelons que les charges de copropriété sont payables au syndicat des copropriétaires d'avance et sont exigibles le 1er jour de chaque trimestre, ceci pour permettre le règlement des fournisseurs de votre copropriété dans les délais, et éviter toute cessation de leurs prestations.

Pour les appels de fonds-travaux, les appels d'avances ou de charges exceptionnelles les sommes sont également payables d'avance et exigibles selon les modalités de dates fixées par l'assemblée générale.

Afin d'éviter tout retard de paiement, vous pouvez opter pour un paiement automatique de vos charges : virement ou prélèvement.

Si vous optez pour le prélèvement, qui est un service gratuit, vous avez le choix entre un prélèvement trimestriel ou mensuel (permettant une répartition régulière de la dépense).

Un formulaire de prélèvement pourra vous être adressé sur simple demande auprès de nos services.

Nous vous laissons le soin de nous adresser votre règlement, par retour de courrier en utilisant le TIP ci-dessous, et vous demandons de ne pas tenir compte du présent courrier si vous avez déjà effectué ce règlement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.
 Le service recouvrement

RUM : TIP0053863802
 IBAN débiteur : FR7618206004936500674147375
 M. ou Mlle SOARES / COMBY Julien - Car
 47BIS RUE CARNOT
 94130 NOGENT SUR MARNE

Créancier : SDC47-47 BIS RUE CARNOT
 ICS : FR80ZZZ345733
 Code créancier : 150000 / SO002
 Réf. créancier : 000851277462006720
 Réf. agence : ST116/BU134/RT134 - Nexity Nogent sur
 Marne Strasbourg

EUR *****764,19

Échéance : 27/10/16

TIPSEPA

Réf. : CP1136302/16AEZG



À retourner
 à l'adresse
 indiquée ci-contre

NEXITY LAMY
 TSA 73791
 92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC47-47 BIS RUE CARNOT à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC47-47 BIS RUE CARNOT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre

Date

Signature



Services immobiliers aux particuliers
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
 RCS Paris APE6832A Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Garanties
 financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

LETTRÉ DE RAPPEL

REL/58138751

VOS RÉFÉRENCES : CP1136302 N° DE COUPON : 16AEZH

Adresse principale de l'immeuble
47/47bis RUE CARNOT 47/47bis RUE CARNOT 94130 NOGENT SUR MARNE

M. ou Mlle SOARES / COMBY Julien - Car
 47BIS RUE CARNOT
 94130 NOGENT SUR MARNE

NOGENT SUR MARNE, le 27/10/2016

Madame, Monsieur,

L'examen de la situation de votre compte fait apparaître un solde débiteur détaillé au verso de la présente. Le montant indiqué ne tient pas compte des règlements encaissés après l'édition du présent courrier. Nous vous rappelons que les charges de copropriété sont payables au syndicat des copropriétaires d'avance et sont exigibles le 1er jour de chaque trimestre, ceci pour permettre le règlement des fournisseurs de votre copropriété dans les délais, et éviter toute cessation de leurs prestations.

Pour les appels de fonds-travaux, les appels d'avances ou de charges exceptionnelles les sommes sont également payables d'avance et exigibles selon les modalités de dates fixées par l'assemblée générale.

Afin d'éviter tout retard de paiement, vous pouvez opter pour un paiement automatique de vos charges : virement ou prélèvement.

Si vous optez pour le prélèvement, qui est un service gratuit, vous avez le choix entre un prélèvement trimestriel ou mensuel (permettant une répartition régulière de la dépense).

Un formulaire de prélèvement pourra vous être adressé sur simple demande auprès de nos services.

Nous vous laissons le soin de nous adresser votre règlement, par retour de courrier en utilisant le TIP ci-dessous, et vous demandons de ne pas tenir compte du présent courrier si vous avez déjà effectué ce règlement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.
 Le service recouvrement

RUM : TIP0053863803
 IBAN débiteur : FR7618206004936500674147375
 M. ou Mlle SOARES / COMBY Julien - Car
 47BIS RUE CARNOT
 94130 NOGENT SUR MARNE

Créancier : SDC47-47 BIS RUE CARNOT
 ICS : FR80ZZZ345733
 Code créancier : 150000 / SO002
 Réf. créancier : 000851277462006720
 Réf. agence : ST116/BU134/RT134 - Nexity Nogent sur
 Marne Strasbourg

EUR *****382,2
 Échéance : 27/10/1



À retourner
 à l'adresse
 indiquée ci-contre

NEXITY LAMY
 TSA 73791
 92894 NANTERRE CEDEX 9

TIPSEPA
 Réf. : CP1136302/16AEZH

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC47-47 BIS RUE CARNOT à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC47-47 BIS RUE CARNOT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre

Date Signature

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le SOU MEDICAL et la MACSF, agissant solidairement, certifient garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle susceptible d'être encourue par : MME COMBY CAROLINE dans le cas où elle serait recherchée dans le cadre de l'exercice légal de sa profession tel que cet exercice est précisé aux conditions particulières du contrat n°6872865 - 52

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

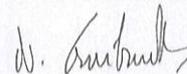
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE ⁽¹⁾	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis (activités d'expertise)	100 000 euros	1500 euros
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET RESPONSABILITÉ EMPLOYEUR	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Garantie des biens confiés (conformément aux paragraphes 2.2.1.2. de l'article 2 et 3.1.7. de l'article 3 des Dispositions Générales du contrat RCP)	3000 euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti (faute inexcusable)	1 million d'euros avec un plafond de 3 millions par année d'assurance	Néant

⁽¹⁾Les montants de garanties énoncés dans ce tableau s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance

Les garanties sont acquises, pour la période du 30/04/2016 au 30/04/2017, sous réserve du paiement de la cotisation par l'assurée.

Fait à Paris, le 04/04/2016

Le Directeur Général



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ PARIS 5

MASTER

- Vu le code de l'éducation ;
 - Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
 - Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
 - Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
 - Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;
 - Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 2006 relatif à l'habilitation de l'Université Paris 5 à délivrer des diplômes nationaux ;
 - Vu les pièces justificatives produites par Mme CAROLINE COMBY, née le 21 février 1984 à PARIS 13 (075), en vue de son inscription au master ;
 - Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
- Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité PROFESSIONNELLE, mention PSYCHOLOGIE, spécialité PSYCHOLOGIE
CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE
mention assez bien

est délivré à **Mme CAROLINE COMBY**

au titre de l'année universitaire 2006-2007

et confère le grade de **master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 6 décembre 2007

Le titulaire



L'Administrateur provisoire



N° **PARV 6697914**

Bruno VARET

/2007200604980



Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités

Maurice QUENET

Adresse: 16 AVENUE DE LA NOTTE PICQUET
PARIS 7E (75)

Carte valable jusqu'au: 28.04.2014
délivrée le: 29.04.2004

par: PRÉFECTURE DE POLICE - PARIS ANTENNE VII (75)

Signature de l'autorité:

Le Directeur de la Police Générale


Louis DUCAMP